Réf. Farde e-Assemblées : 2491708

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Installation de 20 rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite à destination des commerces de la Régie foncière.- Subside.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl "Kinumai", spécialisée dans l'installation de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et chaises roulantes, a proposé son expertise à la Régie Foncière ;

Considérant que le prix pour la livraison et l'installation d'une rampe d'accès pour PMR s'élève à 319,50 EUR par unité ;

Considérant que la Régie Foncière a offert à ses locataires de biens commerciaux l'installation gratuite d'une rampe d'accès pour PMR, dans le cas où les conditions techniques (hauteur du seuil, inclinaison du trottoir) le permettent ;

Considérant que 20 commerces se sont montrés intéressés par cette offre ;

Considérant que le prix pour la livraison et l'installation de 20 rampes d'accès pour PMR s'élève à 6.390,00 EUR TVA comprise ;

Considérant que l'Egalité des Chances octroie un subside de 3.000,00 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide

Article unique : Octroyer un subside de 3.390,00 EUR à l'article 631-10 du budget d'exploitation de la Régie foncière de 2022 pour l'installation de 20 rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite à destination des locataires commerciaux de la Régie foncière qui en font la demande.

Annexes :